

NORME INTERNATIONALE **ISO** 3038



INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Carton ondulé — Détermination par immersion de la résistance à l'eau des lignes de collage

Corrugated fibreboard — Determination of the water resistance of the glue bond by immersion

Première édition — 1975-05-01

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

CDU 676.273.3 : 676.017.63

Réf. n° : ISO 3038-1975 (F)

Descripteurs : carton ondulé, essai, essai d'adhérence, méthode par immersion.

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 3038 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 6, *Papiers, cartons et pâtes*, et soumise aux Comités Membres en janvier 1973.

Elle a été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Hongrie	Royaume-Uni
Allemagne	Inde	Suède
Belgique	Irlande	Suisse
Bulgarie	Israël	Tchécoslovaquie
Égypte, Rép. arabe d'	Norvège	Thaïlande
Espagne	Nouvelle-Zélande	Turquie
Finlande	Pologne	U.R.S.S.
France	Roumanie	

Le Comité Membre du pays suivant a désapprouvé le document pour des raisons techniques :

Canada

Carton ondulé — Détermination par immersion de la résistance à l'eau des lignes de collage

1 OBJET

La présente Norme Internationale spécifie une méthode de détermination par immersion de la résistance à l'eau des lignes de collage du carton ondulé.

2 DOMAINE D'APPLICATION

Cette méthode est applicable à tous les types de cartons ondulés et en particulier aux cartons ondulés pour lesquels un degré élevé de résistance à l'état humide est exigé.

3 RÉFÉRENCE

ISO/R 186, *Méthode d'échantillonnage des papiers et cartons pour essais*.

4 PRINCIPE

Mesurage de la durée pendant laquelle une combinaison prédéterminée de lignes de collure immergée dans l'eau, résiste à la traction d'une masse suspendue dans le plan de l'axe vertical du carton ondulé et perpendiculairement aux lignes de collage.

5 APPAREILLAGE

5.1 Bac à eau, de préférence en verre pour faciliter l'observation et assez vaste pour qu'on puisse y suspendre le nombre voulu d'éprouvettes, la profondeur minimale du récipient devant être de 250 mm. Le fond d'un bac en verre peut être recouvert d'une feuille en caoutchouc pour éviter tout dommage.

5.2 Tiges ou barreaux, munis de crochets placés en travers du récipient, et auxquels seront suspendues les éprouvettes.

5.3 Moyens d'identification sûre des éprouvettes.

5.4 Timbre en caoutchouc souple et tampon encreur, pour marquer sur l'échantillon de carton ondulé les contours et autres détails qui serviront au découpage des éprouvettes. La figure 1 indique la forme à imprimer sur la feuille de carton ondulé.

5.5 Outil de découpage, à lame mince et aiguisée.

5.6 Règle à rasoir.

5.7 Poinçonneuse.

5.8 Pince à œillets et œillets.

5.9 Pièce en cuivre, munie d'un crochet ou d'une pince, d'une masse totale de 250 ± 1 g par éprouvette. On peut aussi utiliser une pièce en métal différent, à condition de prendre en considération les corrections de poussée hydrostatique.

5.10 Ruban adhésif, applicable par pression, de largeur 20 à 30 mm, résistant à l'eau dans les conditions de l'essai.

6 ÉCHANTILLONNAGE

L'échantillonnage doit être effectué conformément aux prescriptions de l'ISO/R 186.

Les prélèvements élémentaires doivent être assez grands pour permettre le découpage d'au moins cinq éprouvettes de 20 ± 1 mm $\times$ 150 mm (c'est-à-dire au moins 100 mm $\times$ 150 mm), les cannelures étant perpendiculaires au grand côté de l'éprouvette.

Le carton ondulé soumis à l'essai doit généralement dater de 3 jours, de façon que ses propriétés de résistance à l'eau aient eu le temps de s'établir. Ce temps dépend de la température et de la colle utilisée.

7 PRÉPARATION DES ÉPROUVETTES

Marquer au moins cinq feuilles échantillons de carton ondulé avec le timbre en caoutchouc (5.4), découper les cinq éprouvettes à partir de chaque feuille échantillon, en n'endommageant pas les lignes de collage. Sauf accord contraire, les éprouvettes doivent être exemptes de toute irrégularité ou de tout dommage, causé en particulier par l'eau.

L'extrémité inférieure de chaque éprouvette doit être renforcée à l'aide d'un entourage de ruban adhésif (5.10).

Percer deux trous dans chacune des éprouvettes aux endroits marqués par le timbre en caoutchouc. Fixer des œillets (5.8) dans les orifices et les river.

En variante, on peut utiliser une pince appropriée pour suspendre les éprouvettes à la tige. On peut également utiliser une pince en cuivre pour suspendre la masse à l'extrémité inférieure de l'éprouvette. Cette pince et toute autre masse additionnelle en cuivre doivent avoir une masse totale de 250 ± 1 g.